

**DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA  
REGION CENTRE**

**Arrêté  
relatif à l'approbation de l'état des lieux du bassin Loire-Bretagne**

LE PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE  
PRÉFET DU LOIRET  
PRÉFET COORDONNATEUR  
DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu la directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 212-1, R. 212-3 à R. 212-5 et R. 212-11 ;

Vu l'arrêté du 16 mai 2005 modifié portant délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 2010 modifié relatif aux méthodes et aux critères à mettre en œuvre pour délimiter et classer les masses d'eau et dresser l'état des lieux prévu à l'article R. 212-3 du code de l'environnement ;

Vu la délibération n° 2013-24 du 12 décembre 2013 du comité de bassin Loire-Bretagne adoptant l'état des lieux du bassin Loire-Bretagne ;

Sur la proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre, délégué de bassin Loire-Bretagne,

**ARRÊTE**

**Article 1** : L'état des lieux du bassin Loire-Bretagne joint en annexe est approuvé.

**Article 2** : L'état des lieux du bassin Loire-Bretagne est consultable en ligne sur le site Internet ([http://www.eau-loire-bretagne.fr/sdage/sdage\\_2016\\_2021/etat\\_des\\_lieux](http://www.eau-loire-bretagne.fr/sdage/sdage_2016_2021/etat_des_lieux)). Un exemplaire de l'état des lieux est tenu à la disposition du public au siège de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, avenue Buffon, BP 6339, 45063 Orléans Cedex 2.

**Article 3 :** Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la région Centre. Il est consultable sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre (<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/arrete-d-approbation-de-l-etat-de-a1509.html>).

Orléans, le 26 décembre 2013  
Le préfet de la région Centre  
Préfet du Loiret  
Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne  
Signé : Pierre-Etienne BISCH.

Arrêté n° 13.293 enregistré le 26 décembre 2013.